



Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 38

Votants : 38

SECRETAIRE DE SEANCE : Johann ROS

QUESTION N°003

OBJET : ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoit VINCENT, Adjoint au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-POWLOFF, Mme Linda SAGET, Mme Marianne PATARIN, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND, M. Nathan BOROWIECKI, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Sofia RODAS-PAWLOFF,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. David GOSSET,
M. Olivier DALMONT a donné pouvoir à Mme Cécile JOBIN,

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Mme Nathalie CHAUFFOUR.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2026**QUESTION N° 003****OBJET : ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS****RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2123-24-1-1,

Vu les dispositions des articles L.2123-20 et L. 2123-24 du même code, indiquant que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoint au Maire sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027 – IM 835),

Vu les dispositions de l'article L.2123-24-1 du même code, qui dispose que les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ces fonctions en application de l'article L.2122-18 peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil municipal dans les limites prévues par le II de l'article L.2123-24, et que cette indemnité n'est pas cumulable avec celle prévue par le II du présent article,

Vu la loi n° 2025-1249 en date du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

Considérant que, en vertu de l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, *« chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune »*,

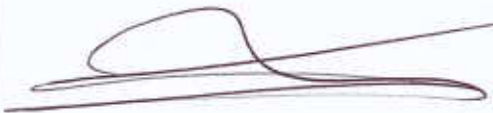
Considérant l'examen du budget en cette même séance du conseil municipal,

Propose de prendre acte de l'état annuel des indemnités fixés selon le tableau ci-après et selon l'état joint en annexe de la présente délibération :

	% de l'IB 1027 (IM 835)
1 adjoint au Maire ayant un champ de compétence et de délégation très étendu	41.37 %
10 adjoints au Maire	27.95 %
5 Conseillers municipaux délégués ayant un lien direct avec les services	7.41 %
4 Conseillers municipaux délégués ayant un lien direct avec les services	10.58 %
3 Conseillers municipaux délégués ayant un lien direct avec les services	5.29 %
1 Conseiller municipal délégué ayant un lien direct avec les services	8,47 %
14 Conseillers municipaux sans délégation	1,22%

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du présent état.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,

Johann ROS Adjoint au Maire, Secrétaire de séance 	Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise 
--	--